

N° 21 - automne 1996

EDITORIAL

Malgré nos belles promesses nous n'avons pu assurer la parution de "Vivre au Jabron" en été. Nous le regrettons mais c'était pour la bonne cause car un petit Amaël est né au foyer de Bernard et Sabine Nicolas.

Or Bernard assure depuis le début toute la frappe du journal (ainsi que d'autres multiples activités). Il a souhaité consacrer beaucoup plus de temps aux premiers sourires de son fils : c'était plus que légitime. Il reprend sa tâche (avec un peu d'aide). Jacqueline Pradessus, prise par d'autres activités, n'a pas souhaité poursuivre sa collaboration, ce dont elle s'acquittait avec compétence.

Nous la remercions pour tout le travail fait depuis le début de la parution.

Par contre, viennent nous aider Betty Garcin de St-Vincent et Anna Clua-Vollant du Couvent. L'Equipe est donc reconstituée et pourra fonctionner régulièrement.

Miette Watt

INAUGURATION

Grande effervescence, le mercredi 12 juin 1996 pour la réception officielle des travaux engagés par le SIVU A.E.P. et A.S.T. de la Vallée du Jabron, sur les communes de Curel et Châteauneuf-Miravail.

Dès 9 heures, les élus et responsables ont visité les ouvrages et vérifié en présence de la DDAF et des entreprises la conformité de l'ensemble des travaux réalisés depuis la source de Curel jusqu'en limite de Saint-Vincent.

A 11 heures, avec la population, tous se retrouvaient sur la place de Lange autour d'un verre convivial pour célébrer symboliquement l'arrivée de l'eau sur le territoire de la Commune de Châteauneuf.

Ce fut l'occasion de mesurer le chemin parcouru depuis le jour où les deux plus petites communes de la Vallée du Jabron ont fait le pari un peu fou de se doter d'un réseau public d'eau potable et d'assainissement ; réfection qui a abouti à une coopération plus large avec la création d'un Syndicat entre quatre communes de la Vallée : Bevons, Noyers, Châteauneuf-Miravail et Curel.

Volonté et détermination ont permis cette réalisation, mais aussi la solidarité d'une population qui a "joué le jeu". L'adhésion de la presque totalité des foyers au réseau public ainsi créé permet une répartition équitable de cet important investissement.

A l'heure de l'apéritif, M. Coutelle, président, a tenu à signaler le bon déroulement du chantier. Il a remercié les entreprises Queyras, Rosseto, Roux et Eparco, sans oublier M. Bodéré qui, pour la DDAF, Maître d'oeuvre, a suivi, mètre par mètre, la réalisation du chantier. Ce dernier a d'ailleurs reçu un souvenir, puisque c'était son départ pour un territoire d'Outre-mer.

Ont aussi été remerciés les financeurs qui ont permis de monter cette opération ; le PDZR, le Conseil Général, l'Agence de l'eau, le Crédit Agricole, ainsi que les deux communes de Châteauneuf-Miravail et Curel qui ont tenu à faire une dotation à l'investissement d'un montant identique, pour soulager l'investissement.

L'année 1996 sera un peu une année de transition avec l'évaluation des ressources en eau sur la Commune de Bevons, mais dès 1997, les travaux de la deuxième tranche devraient débiter.

Réalisation exemplaire pour une Vallée faiblement peuplée qui a su se doter d'une réalisation qui permet d'affronter l'an 2000 avec une certaine sérénité.

Jean-Claude CHABAUD, Maire de Châteauneuf-Miravail

LES DECHETS: QUEL AVENIR ?

Compte tenu, des nouvelles dispositions de la loi et des informations données lors des Conseils Municipaux nous avons pensé consacrer ce numéro aux problèmes des déchets et ordures ménagères en publiant les textes de lois ainsi que les chiffres, qui mieux que les paroles, peuvent nous aider à prendre conscience du problème.

PLAN REGIONAL ET PLANS DEPARTEMENTAUX D'ELIMINATION DES DECHETS.

La loi du 13 juillet 1992 impose la mise en oeuvre au niveau régional et dans chaque département, d'un Plan d'Elimination des Déchets. La loi du 2 février 1995 a prévu, s'ils le souhaitent, la prise en charge de ces Plans par les Conseils Généraux et le Conseil Régional à partir de février 1996. Réalisé sous l'autorité des Préfets compétents, le Plan doit permettre d'atteindre les objectifs visés par la loi :

- supprimer, à l'horizon 2002, les décharges traditionnelles au bénéfice du stockage des déchets ultimes,
- valoriser les déchets (valorisation matières/valorisation énergie),
- organiser les transports des déchets en limitant les distances et les volumes selon le principe de proximité qui conduit à privilégier les solutions de traitement des déchets au plus proche des sites de production.

Ce Plan, qu'il soit départemental ou régional, est ainsi un outil pour une meilleure gestion des déchets : c'est un instrument d'organisation . Il convient cependant d'en faire également un outil pédagogique et d'information.

Pour atteindre ce double objectif d'organisation et d'information, le Plan:

- dresse l'inventaire des types, des qualités et des origines de déchets à éliminer, y compris par valorisation, et des installations existantes et en cours de montage,
- recense les documents d'information et les programmes des personnes morales de droit public et leurs concessionnaires dans le domaine des déchets,
- énonce les priorités à définir, compte tenu notamment de l'évolution démographique et économique des déchets et en fonction des besoins et des capacités existantes ou à créer.

Les ordures ménagères dans la vallée.

Lorsque les premières poubelles sont apparues dans la vallée, elles ont bien dérangé quelques habitudes et peut-être choqué certains. Mais très vite nous nous sommes habitués à les voir et surtout à les utiliser : Jabron était propre et les bords de route aussi (quoique certains jours, de vilains déballages à côté des poubelles pleines ne témoignent pas d'un véritable esprit civique, mais passons ...).

Cela, c'était en 1975 avec la création du SIVOM et l'achat de bacs métalliques payés par chaque commune avec une subvention de 80%. Il y avait 60 bacs au début, il y en a aujourd'hui 99.

Pour le département, le Conseil Général a décidé d'approuver le principe d'un plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, débouchant sur une péréquation des coûts (Septembre 1992), principes confirmés le 20 octobre 1995.

Le 29 janvier 1996, 140 élus ont approuvé le principe de création d'un syndicat de préfiguration regroupant l'ensemble des communes du département.

Partout en France, le problème devient aigu. (car le volume des déchets a considérablement augmenté et le décret du 3 février 1993 impose à chaque département un plan d'élimination)

en 1970	10 millions de tonnes
en 1990	19 millions de tonnes
en 1996	25 millions de tonnes (Que Choisir . Janvier 1996)

Soit 1 kg par jour et par habitant

Composition moyenne (exprimée en poids) au niveau national :

Papier carton	30%
Déchets fermentescibles	25%
Plastiques	10%
Verre	12%
Métaux	6%
Fines	10%
Textiles	2%
Divers	5%

Les emballages représentent à eux seuls 33% de la masse des ordures ménagères et 50% de leur volume. On assiste à un accroissement phénoménal et incontrôlé du volume des déchets ce qui entraîne une dépense de traitement impressionnante :

En 1989	9 milliards de francs
En 1993	13 milliards de francs
En 2002	25 milliards de francs (prévus)

Les déchets sont traités soit par compostage, soit par recyclage soit par valorisation énergétique. La méthode la plus utilisée est l'incinération (avec ou sans valorisation énergétique). Elle coûte très cher.

Mais, si ce mode de traitement réduit la masse des déchets, il ne les élimine pas tous, et de plus cela pollue l'atmosphère générant des nuisances olfactives ou visuelles et polluant aussi l'air, le sol et l'eau. Or, les normes européennes seront bientôt en application. Elles sont relatives à la réduction de la pollution de l'air. le coût de traitement des déchets sera donc encore plus élevé.

On annonce pour 2002 un coût de **1 Franc par jour et par habitant**. Pour mémoire, nous payons en ce moment dans la Vallée, 270 francs par an et par foyer.

Alors, comment concilier la nécessité de se débarrasser des déchets et alléger la facture ? Car en 2002 tout doit être trié, recyclé, ou brûlé. Plus aucune décharge ne devra exister sur le territoire ; ainsi la décharge de Noyers aura disparu (voir communiqué). Seuls les résidus ultimes (*) seront stockés.

Ne pourrait - on imiter les pays du nord qui ont réfléchi aux problèmes de réduction à la source puisque 50% du volume est constitué par des emballages ?

Ne pourrait - on revenir à des emballages recyclables (papier, verre , carton) puisque l'on sait que le plastique met 200 ans à se dégrader . Il semble que l'opinion publique y soit favorable.

Ce serait peut-être un peu de nos nouvelles habitudes qui disparaîtraient mais la nature y gagnerait et nos porte-monnaie aussi.

(*) *Que l'on ne peut plus réduire.*

DECHARGE MUNICIPALE

de Noyers

Depuis plusieurs semaines déjà, la décharge intercommunale prend des proportions énormes et inquiétantes. Des excès de plus en plus fréquents sont constatés et beaucoup de personnes vident leurs déblais n'importe comment. Devant cet état de fait, les membres du Conseil Municipal, dans sa séance du 14 juin dernier, ont décidé à l'unanimité de procéder à la fermeture pure et simple de cette décharge.

Cette décision prendra effet fin 1996. Elle sera publiée par arrêté dans la presse et affichée dans la Vallée.

Les Maires de Communes adhérentes ont été informés au cours de la réunion pour l'élection du jury criminel 1997 en date du 2 juillet 1996.

LES DECHETTERIES

Les déchetteries sont des espaces aménagés gardés et clôturés où le particulier (et éventuellement l'artisan et le commerçant) peut apporter ses déchets encombrants ainsi que d'autres déchets en les répartissant dans des conteneurs spécifiques.

Déchetteries des Alpes de Haute Provence

Ch. Arnoux ZA Les Blaches Gombert

tél : 04.92.64.06.01

Exp. Sirtom de Chateau Arnoux, Place V. Maurel, 04160 Gréoux les Bains.

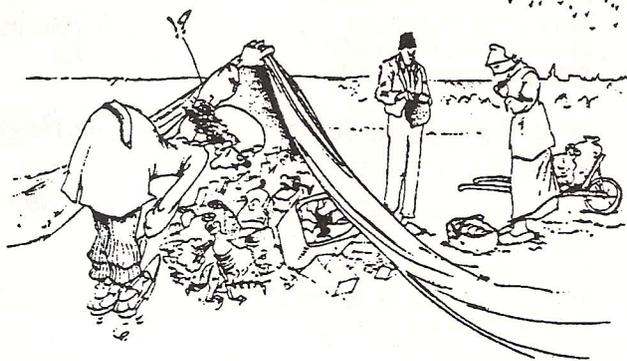
Digne Les Isnard 04000 Digne

Exp. Commune de Digne, 1, Boulevard M. Grès, 04000 Digne.

Gréoux-les-Bains, Chemin du Plan,

tél : 04.92.78.01.71

Exp. MOS, 6, Bd de la Grande Thumine, 13009 Marseille.



ETAT CIVIL DES COMMUNES

VALBELLE

Naissance le 22 juin 95 de LUCAS BOTTAGISI et le 29 juin 95 de OCEANE BOTTAGISI, sa cousine.

5 août 95, mariage de ROGER DUS-SAC et de DOMINIQUE MASOTTI

Décès de JEAN SAMAT, le 22 décembre 95.

Décès de NICOLAS ZUNNINO, le 12 mars 96

Décès de Mme SIARD, native de Valbelle à l'âge de 99 ans.

BEVONS

Naissance d' ELIOTT SCOTTI, le 17 mai 96.

Mariage d' EMILIE DAUNIA et REMY LECERF le 7 septembre 96

Décès de FERNAND PLAUCHE à l'âge de 82 ans.

Décès de LOUIS BREMOND, le 28 juin 96, à l'âge de 75 ans.

Décès de GILBERT PIZOARD, le 10 mai 96 à l'âge de 42 ans.

NOYERS

10 juillet 95, naissance de ANGE BLANC

19 décembre 95, naissance de GWEN-DOLINE LE GOFF

Mariage le 3 juin 95 de RENE DES-CHAMPS et CHRISTINE MILLAN-COURT

Mariage le 22 juillet 95 de BERNARD LAISSUS et d'AGNES MOULLET, petite-fille de Rose et Paul, anciens boulangers à Noyers.
Le même jour, mariage de CHARLES REY et LUCETTE LATIL.

28 mai 96, naissance de MYRIAM ELLENA

24 juin 96, naissance de ANAELLE HUGON

Mariage le 29 juin 96 de ERIC TOUCHE et CHANTAL LATIL

Décès de JEANNE LATIL née ARGENCE qui assura la présidence du club du 3^e âge.

Décès de MARIUS LAPORTE à l'âge de 87 ans. Il fut maire de la commune de 1977 à 1983.

NOYERS suite

Décès de JEANNOT BOSSETTO le 4 mai 1996.

Décès de JEAN BARNEOUD le 25 mai 1996

Décès de XEMARD ANDRE le 9 juin 1996

Décès accidentel de SYLVIE BLANC, bergère dans la Vallée, le 2 février 1996.

SAINT-VINCENT

Naissance de JEROME WATT en juillet 1995 au foyer d'Aline et Pierre.

Décès de JEANNE MONGE née PAVON, à l'âge de 83 ans.

Décès le 20 avril 1996 de PIERRE DURAND de Frémézon, à l'âge 70 ans. Il était très connu pour sa gentillesse et sa courtoisie.

CUREL

Naissance d'ALEXANDRE PUG, le 29 janvier 96.

Naissance de CELIA DE LIGNIERES, le 29 avril 96.

Naissance d'AMAEL NICOLAS, le 10 juin 96.

Décès d'ELIE GAUDEMARD, le 23 mai 96.

La boulangerie HEMARD a rouvert ses portes!

LES OMERGUES

Naissance de LAURA BLANC, le 26 mai 96.

Naissance de LISE BLANC, le 29 mai 96.

Mariage de CATHERINE DERGHOU-GASSIAN et LAWRENCE CAUDIE le 27 juillet 96.

décès de FELIX BONDIL à l'âge de 87 ans

LES OMERGUES suite

Décès à Apt de SIMONE BONNEFOY, le 21 juin 96 et de SIMEON BONNEFOY, le 27 juin 96.

Obsèques de MARTHE MICHEL, le 28 mars 96. Née aux Parrichauds, elle avait passé toute sa vie dans ce hameau.

Le facteur CHRISTIAN FRANCHE qui desservait le bas de la Vallée est décédé à l'âge de 47 ans.

INFORMATIONS GENERALES:

Le 14 juillet les pompiers se sont réunis au Centre de Secours des Bérauds pour une remise de galons, en présence de M. Paul BERNARD conseiller général, du Chef de la Brigade de Gendarmerie et du Capitaine VOLPE.

Du 22 au 26 avril, FR3 était dans la Vallée; Beaucoup ont vu l'émission, d'autres l'ont enregistrée. Commentaires?

Communiqué de l'association d'insertion:
L'atelier des Plantiers de Sisteron a ouvert une antenne dans la vallée pour vous donner un coup de main grâce aux emplois de proximité.
A Saint-Vincent-sur-Jabron - Ancienne Gendarmerie
tél: 04.92.62.05.81
Venez nous voir!

Le journal "Lo Contaire dau Jabron" nous communique:
Le livre sur l'habitat de la vallée est paru.
On peut l'acquérir en téléphonant au 04.92.62.02.95 ou au 04.92.62.00.43

Le siège du SIVOM, ainsi que le syndicat des Rives du Jabron et le Syndicat Intercommunal d'Electrification sont désormais dans les murs de la Mairie de Bevons.
Tél.: 04 92 62 80 16

Par manque de place, nous ne pouvons publier les réalisations de communes. Elles paraîtront dans le prochain numéro.